

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johanie Couture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef6ffcca54870b859cc308b0>

Date d'obtention : 2023-11-28 17:14:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut commencer par parler à l'auteur du signalement, on évalue l'incident, on vérifie l'information et si ce n'est pas un acte malveillant, on parle à l'instigateur. On doit rencontrer individuellement l'auteur du signalement, la victime et les autres élèves impliqués. On remplit la grille d'évaluation (voir l'étendu de la situation, vérifier si c'est de la pornographie juvénile) et on vérifie s'il y a infraction aux règles de l'école. S'il s'agit de pornographie juvénile, on confisque l'appareil et on le place dans un sac (idéalement celui fourni dans la pochette). On communique ensuite avec le service de police. Il faut communiquer avec les parents et les informer de la situation et du protocole. S'assurer que le signalement à la DPJ est fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut informer les jeunes de la gravité de ces gestes. Faire de la prévention. Il est important que ces jeunes sentent qu'ils sont en sécurité, bien entourés. Il est important de ne pas juger les jeunes afin d'avoir leur collaboration. Dans ces situations, il y a toujours un jeune qui fait assez confiance à un intervenant pour aller chercher de l'aide. C'est très important.

dans la situation 1 c'est un acte impulsif

dans la situation 2 Meghan a fait un acte impulsif (et le policier demande de faire un suivi avec un élève qu'on doit refuser car nous ne sommes pas mandataire de la police)

dans la situation 3, cela commence par un événement qui ne nécessite pas une intervention sexto. Ensuite on voit qu'il faut intervenir car cela concerne les élèves de l'école. Cela était un acte malveillant. Il faut rencontrer les élèves qui sont concernés mais pas l'auteur. On réfère ensuite à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y a le questionnaire qui doit rendre mal à l'aise la victime. Décrire devant un adulte ce qu'il a fait est difficile. Parfois il ne dira pas tout par gêne. Il faut être attentif. En aucun temps il ne faudra le juger. Confisquer le cellulaire semble difficile aussi car les jeunes ne vivent pas sans, en plus du contenu qui gêne les élèves.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf